



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE EN DIRECT SUR YOUTUBE LE LUNDI 14 JUIN 2021 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.**

Malgré certaines règles d'assouplissement décrétées par le gouvernement du Québec dans le cadre de la crise sanitaire toujours actuelle du coronavirus et compte tenu des règles de distanciation demeurant applicables, ces dernières ne permettant qu'une très faible participation du public, la présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown est diffusée en direct sur YouTube **ce 14 juin 2021 à 19h30**, les personnes intéressées à y assister n'ayant qu'à cliquer sur le lien à cet effet sur le site internet de la Municipalité. Les délibérations du conseil municipal peuvent être par la suite regardées et être entendues à tout moment après la séance, l'enregistrement demeurant disponible sur le site à www.ormstown.ca

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présences:

Absence:

Ken Dolphin, Jacques Guilbault
Stephen Ovans, Michelle Greig
Chantal Laroche,

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, du directeur général M. Georges Lazurka et du directeur général par intérim et greffier de la Municipalité, M. François Gagnon, ce dernier agissant comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est 19h30 et le maire Jacques Lapierre déclare la séance du conseil ouverte, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqués par le greffier de la Municipalité, le courrier électronique faisant foi de preuve que tous les membres du conseil ont été convoqués étant déposé dans les documents de l'ordre du jour.

21-06-190 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions ouverte au public.
3. Tessier-Récréo-Parc – Octroi de contrat pour la construction et l'aménagement d'un skatepark.
4. Revêtements Tennis Sud-Ouest- Octroi de contrat (lignage surface Multisports).
5. Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) – Demande de financement.
6. Levée de la séance

Donné ce 9 juin 2021,

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au moment de l'heure limite fixée pour la réception de demandes en vue de la période de questions ouverte au public, à savoir 12h00 le jour de la séance du conseil, lesquelles questions doivent être adressées par écrit au greffier de la Municipalité à l'adresse électronique suivante greffe@ormstown.ca aucune question n'a été reçue du public.

21-06-191 Tessier-Récréo-Parc – Octroi de contrat pour la construction et l'aménagement d'un skatepark.

ATTENTU QU'un appel d'offres (**ORM210518**) a été lancé sur le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO 1490094) le 18 mai 2021 et qu'un avis de publication a été reçu et certifié en conséquence;

ATTENDU QU'à la date limite de dépôt d'une soumission le 7 juin 2021, une seule soumission a été reçue à la Municipalité, à savoir celle de Tessier Récréo-Parc inc. ;

ATTENDU QUE le choix de la Municipalité a été d'y aller avec un système de pondération avec critères prédéterminés pour évaluer les offres qualitativement;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement de gestion contractuelle, plus spécifiquement de l'article 9.3, il y a délégation de pouvoir en faveur du directeur général de la Municipalité et de ce fait ce dernier a formé un comité de sélection composé de 3 membres;

ATTENDU QU'en vertu de ce même règlement, la responsable de la comptabilité de la Municipalité et trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore, a été nommée secrétaire du comité de sélection;

ATTENDU QUE l'offre faite par Tessier Récréa-Parc dépasse les attentes selon l'évaluation faite par les membres du comité, tel qu'en fait foi le rapport d'évaluation déposé aux membres du conseil en vue de les guider dans la prise de décision;

ATTENDU QUE la soumission produite par l'entreprise concernée est en tous points conforme aux exigences requises;

ATTENDU QU'une somme approximative entre 65 000\$ et 70 000\$ a été amassée par la conseillère Chantal Laroche auprès de commerçants et personnes issus de la communauté et dédiés à la cause des jeunes, ladite somme déduisant d'autant le montant de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RETENIR la recommandation du comité de sélection à l'effet d'octroyer le contrat à Tessier Récréo-Parc inc.;

DE CONFIRMER le contrat à Tessier Récréo-Parc inc, le tout au montant de **189 980,21 \$** avant taxes, ce prix incluant la conception et la construction du skatepark, les travaux d'infrastructures, le drainage, le profilage de même que les frais généraux y associés, aucun extra ne pouvant être chargé à la Municipalité, sauf sur demande et approbation expresse de cette dernière pour un ajout ou une modification à la soumission.

DE REMERCIER tous ceux et celles qui ont contribué dans le cadre de la levée de fonds décrite.

ADOPTÉE

21-06-192 Revêtements Tennis Sud-Ouest- Octroi de contrat (lignage surface Multisports)

ATTENTU QU'une invitation à soumissionner a été lancée afin de recevoir des offres d'entreprises quant au marquage et lignage de la surface Multisports à venir;

ATTENDU QUE les deux (2) entreprises suivantes ont été invitées à soumissionner (**ORM210519-1**) le ou vers le 19 mai 2021, à savoir :

- ✓ **Revêtements Tennis Sud-Ouest;**
- ✓ **Bourassa Sport inc.**

ATTENDU QU'à la date limite de dépôt d'une soumission le 4 juin 2021, une seule soumission a été reçue à la Municipalité, à savoir celle de **Revêtements Tennis Sud-Ouest**, le tout au prix de **11 500,00\$, avant taxes** ;

ATTENDU QUE la soumission produite par l'entreprise concernée est en tous points conforme aux exigences requises;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat pour le marquage et le lignage de la surface Multisports à **Revêtements Tennis Sud-Ouest** pour la somme de **11 500,00\$, avant taxes**, aucun extra ne pouvant être chargé à la Municipalité, sauf sur demande et approbation expresse de cette dernière pour un ajout ou une modification à la soumission.

ADOPTÉE

21-06-193 Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) – Demande de financement

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS);

ATTENDU QUE deux (2) sites de propriété municipale sont à servir de modèle afin de créer le concept de Halte urbaine au coeur de la Municipalité et à faire de ces espaces inutilisés des espaces verts avec aménagements paysagers, équipements en tant qu'aire de repos (bancs, chaises longues, abri avec tables dont certaines ont un jeu d'échec encastré, aménagé avec distanciation durant la COVID-19 et à être maintenu ainsi pour l'après COVID;

ATTENDU QUE pour les années à venir (d'ici 2024), la Municipalité entrevoit de se doter d'un réseau minimum de six (6) haltes urbaines permettant la marche de l'une à l'autre avec aires de repos, le tout afin de favoriser la santé, tous ces aménagements étant conçus avec les principes d'accessibilité universelle afin de permettre l'inclusion et la participation de tous, nonobstant toute incapacité physique ou autre;

ATTENDU QUE des activités de toutes sortes pourront s'y tenir (Yoga, Tai Chi, Cercle de lecture, etc.);

ATTENDU QUE des solutions numériques et technologiques sont à être mises en place, dont la desserte en Wi-Fi;

ATTENDU QUE de l'avis de la Municipalité ce type d'activités à venir est susceptible d'améliorer la santé physique et mentale de l'ensemble de la population, sans distinction aucune, le tout étant conçu de manière à demeurer des gens actifs avec divers champs d'intérêts tout en étant de nature à briser l'isolement;

ATTENDU QUE le programme cité est en tous points conforme aux besoins de la Municipalité sans compter qu'il répond grandement aux critères d'admissibilité décrits;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉ par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) ».

DE MANDATER le directeur général par intérim et greffier de la Municipalité, Monsieur François Gagnon à signer tout document pour et au nom de la Municipalité en regard de la présente demande.

ADOPTÉE

21-06-194 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 19h53

ADOPTÉE

JACQUES LAPIERRE
Maire

FRANÇOIS GAGNON
Greffier